

MANZIAT INFOS

Journal Municipal – Avril 2019 – N° 42
www.manziat.fr

URBANISME

FIN DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS)

Le POS qui régleme l'urbanisation de notre commune depuis 2006 prendra fin le 31/12/2019.

Pourquoi ? Tout a commencé avec la Loi ALUR ou DUFLOT II de mars 2014 qui a mis fin à l'existence des POS au 31/12/2015. Notre commune ayant engagé une procédure d'élaboration de PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) avant le 31/12/2015, notre POS a bénéficié d'une prorogation jusqu'au 31/12/2019. Le PLUi engagé ne sera pas terminé d'ici la fin d'année et ne pourra donc pas prendre le relais de notre POS. De ce fait, la DDT (Direction Départementale des Territoires) nous a confirmés au mois de février qu'à compter du 01/01/2020, le RNU (Règlement National d'Urbanisme) serait applicable dans notre commune.

Pourquoi le PLUi ne sera pas terminé ? Tout d'abord, la durée moyenne d'élaboration d'un PLUi est d'environ 3 à 4 ans. La phase d'étude a commencé au sein de l'ancienne communauté de communes du Pays de Bagé en juin 2014 pour un vote un an plus tard par le conseil communautaire. Ensuite, la fusion imposée par la préfecture avec la communauté de communes de Pont de Vaux début 2017 a stoppé les travaux du PLUi jusqu'en juillet 2017. Depuis, les travaux continuent pour l'ensemble du territoire de la CCBS (communauté de communes Bresse et Saône) mais ne seront pas terminés d'ici la fin d'année.

Quelles sont les conséquences du passage au RNU ? C'est un peu comme si l'État « reprenait la main » sur l'urbanisme communal. La réglementation applicable et les pouvoirs du maire changent :

- il n'y aura plus de règlement adapté à notre commune mais une réglementation nationale qui apparaît bien plus stricte qu'une réglementation locale;
- il n'y aura plus de zonages dans la commune : zones constructibles, agricoles, naturelles, ...
- les autorisations d'urbanisme seront sous le contrôle des services instructeurs de l'Etat avec la règle dite de constructibilité limitée de l'article 111-3 du RNU.

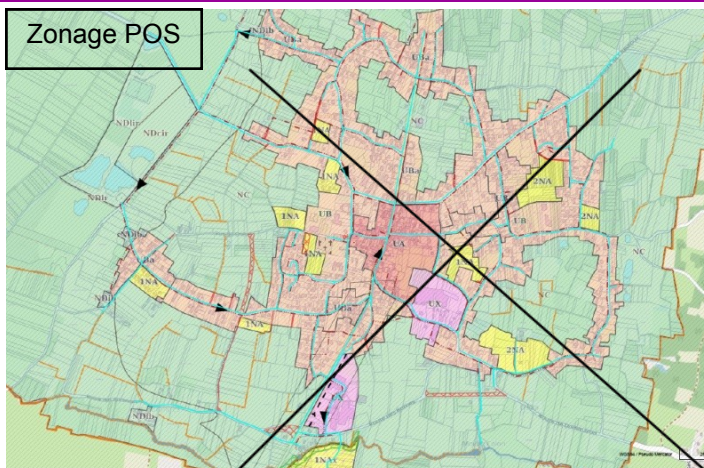
En résumé, sans zonages et sans définitions précises apportées par la Loi, l'instruction d'une demande de permis de construire dans le cadre du RNU peut entraîner des interprétations plus ou moins restrictives de la part des services de l'état.

Que sera notre futur PLUi ? Il sera le seul document opposable à toute personne publique ou privée en réglementant le droit des sols de notre commune (ainsi que celui des autres communes de la CCBS).

De nouvelles zones de terrains constructibles seront inscrites dans le prochain document graphique de zonages : ces zones seront très étroitement étudiées et contrôlées par les différents services de l'Etat et les Personnes Publiques Associées qui veillent à faire respecter les contraintes réglementaires imposées par la loi ALUR :

- capacité de stationnement des véhicules dans l'enceinte de l'habitat,
- règle de l'urbanisation limitée en densifiant l'habitat,
- gel des zones ouvertes à l'urbanisation non utilisées dans un délai de 9 ans,
- analyse et stricte limitation de la consommation d'espace agricole et naturel.

**RAPPEL : un terrain n'est ni constructible ni inconstructible à vie,
les terrains qui le sont aujourd'hui ne le seront peut-être plus demain et inversement !**



Sommaire

Urbanisme	01
Finances	02
CCAS / Bâtiments	06
Environnement	07
Fleurissement / Bibliothèque	09
Zoom sur nos associations	10
Séance du conseil du 27/02/2019	13
Séance du conseil du 03/04/2019	15

COMMISSION FINANCES

LES BUDGETS

L'exercice budgétaire débute le 01 janvier et se termine le 31 décembre.

Le compte administratif établit en fin d'exercice retrace les réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats comptables de l'exercice pour le budget principal (communal) et le budget assainissement.

Le budget primitif est établi en début d'exercice. Il doit être voté en équilibre et fixer de manière sincère les prévisions budgétaires permettant d'engager des dépenses et de percevoir des recettes.

Le conseil municipal du 3 avril 2019 a adopté les comptes administratifs et budgets primitifs du budget principal (communal) et de l'assainissement.

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Section de fonctionnement

Liée au fonctionnement courant elle comprend en dépenses :

- ◇ les charges à caractères général : fluides, fournitures, entretien, maintenance, assurances,
- ◇ les charges de personnel et de gestion courante
- ◇ les intérêts des emprunts (au nombre de 5)

Dépenses : 1 850 340.81 €

dont virement à la section d'investissement : 814 112.88 €

Les recettes comprennent essentiellement :

- ◇ les produits des services
- ◇ les impôts
- ◇ les taxes
- ◇ les dotations et participations
- ◇ les produits des immeubles

Recettes : 2 175 426.49 €

dont excédent reporté : 668 454.14 €

Section d'investissement

Elle comprend en dépenses :

- ◇ le remboursement en capital des emprunts
- ◇ les opérations d'investissement
 - début des travaux du nouveau restaurant scolaire : 33 292.04 €
 - cheminement doux route de Chevroux : 39 266.40 €
 - divers aménagement de voirie : 20 397.84 €
 - rénovation façade bibliothèque : 17 988.00 €

Dépenses : 254 756.50 €

Les recettes se composent :

- ◇ des dotations de réserve
- ◇ des subventions d'investissement

Recettes : 898 244.81 €

dont virement de la section de fonctionnement : 814 112.88 €

Reports en excédent sur 2019 :

Fonctionnement : 881 692.85 €

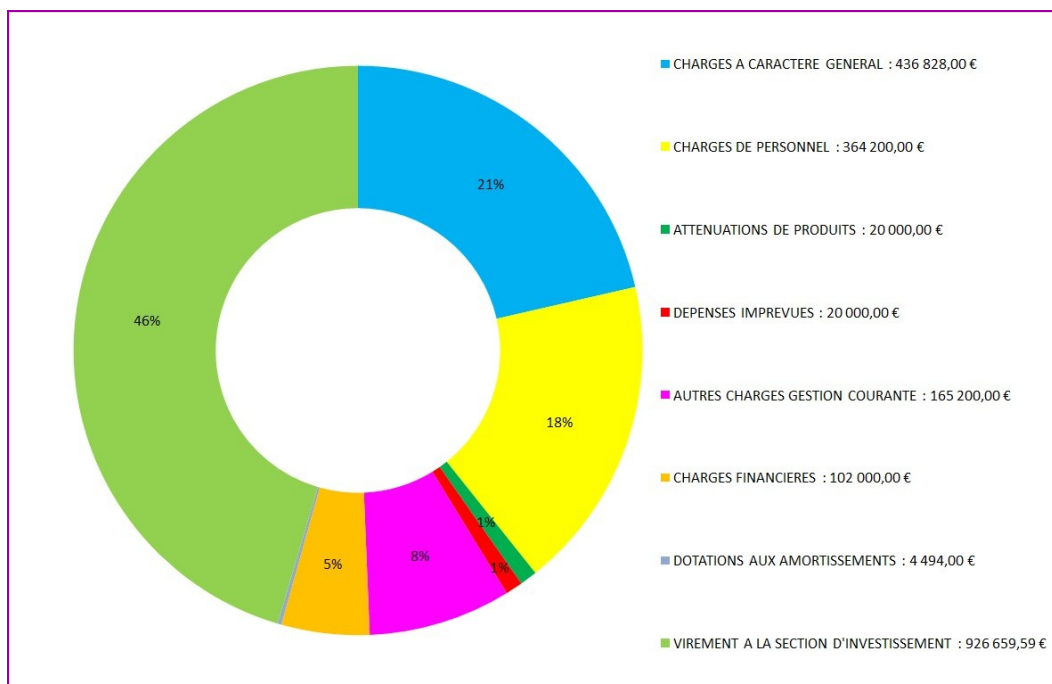
Investissement : 25 202.93 €

COMMISSION FINANCES

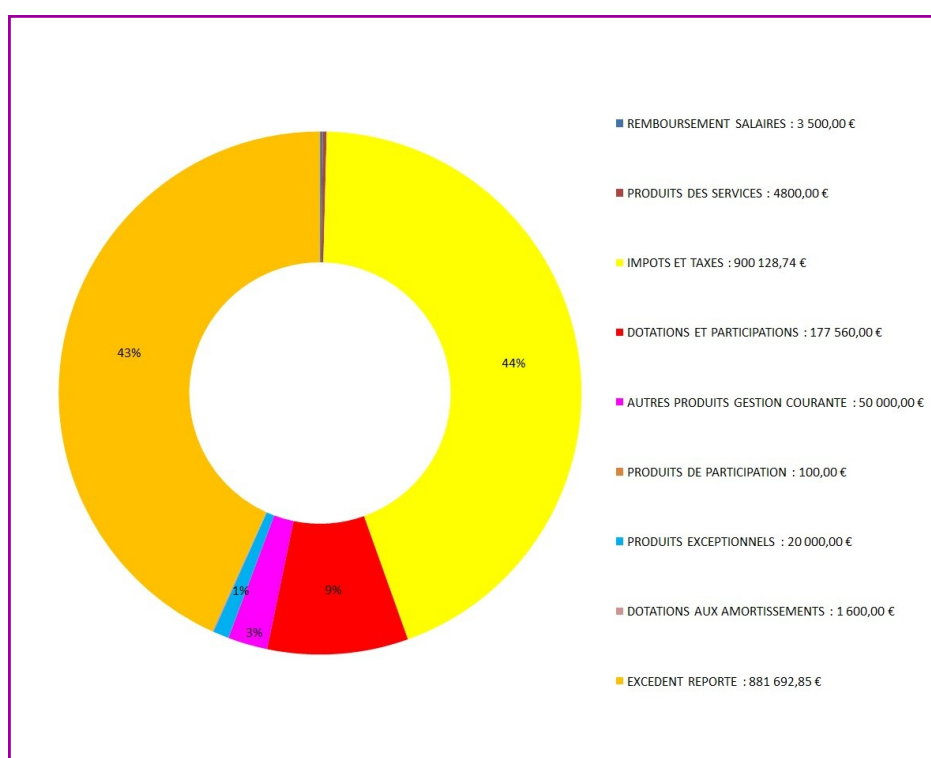
BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES



RECETTES

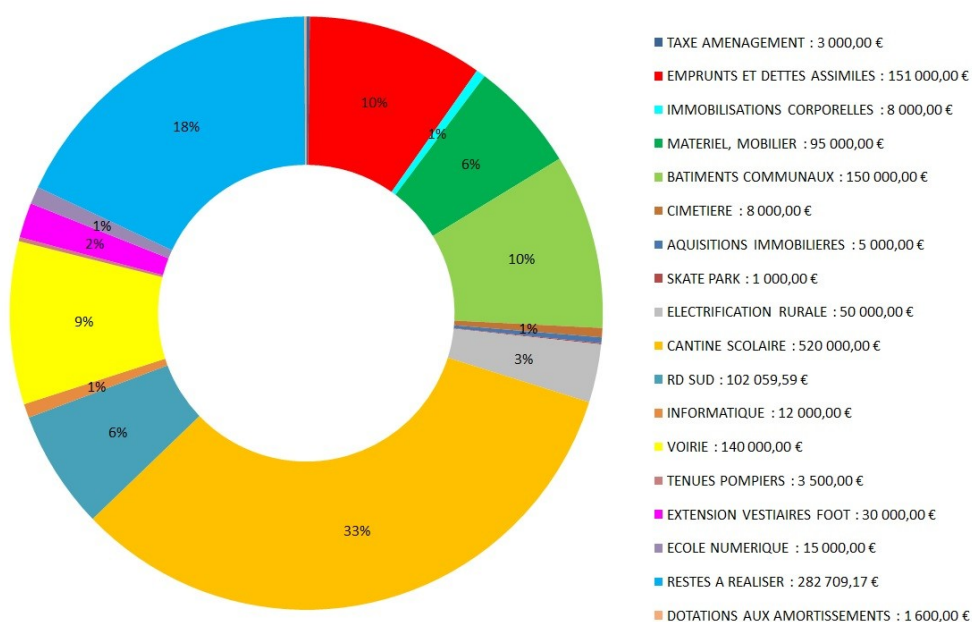


COMMISSION FINANCES

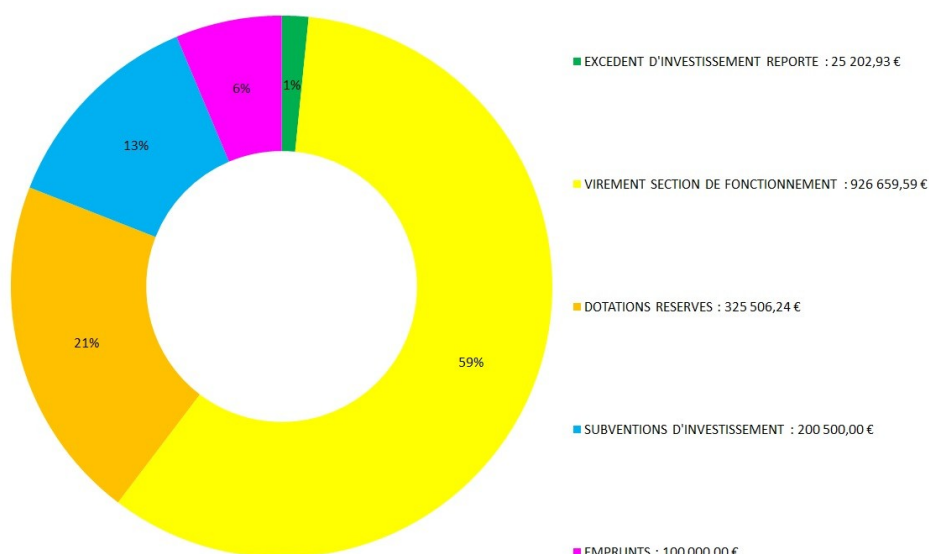
BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2019

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES



RECETTES



LE BUDGET ASSAINISSEMENT

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le budget étant assujéti à la T.V.A, les montants sont portés H.T.

Section de fonctionnement

Liée au fonctionnement courant elle comprend en dépenses les frais d'entretien et les intérêts des emprunts (au nombre de 4).

-Dépenses : 563 819.46 €

dont virement à la section d'investissement : 416 387.60 € et opérations d'ordre : 127 892.00 €

Les recettes sont composées des redevances, subventions d'exploitation et des excédents ou déficits reportés.

-Recettes : 584 650.98 €

dont excédent reporté : 340 726.69 € et opérations d'ordre : 46 742.00 €

Section d'investissement

Elle comprend en dépenses le remboursement en capital des emprunts et les opérations d'investissement (réhabilitation du réseau d'assainissement).

-Dépenses : 474 304.96 €

Les recettes se composent des dotations et réserves et des subventions d'équipement.

-Recettes : 624 829.01 €

Reports sur 2019 : fonctionnement : excédent de 176 846.18 € - investissement : déficit de 265 863.55 €

LE BUDGET PRIMITIF 2019

Section de fonctionnement

-Dépenses : 393 077.18 €

dont virement à la section d'investissement : 240 679.40 € et opérations d'ordre : 127 892.00 €

-Recettes : 393 077.18 €

dont excédent reporté : 176 846.18 € et opérations d'ordre : 33 231.00 €

Section d'investissement

Elle comprend en dépenses le remboursement en capital des emprunts et les opérations d'investissement (réhabilitation du réseau d'assainissement et travaux divers).

-Dépenses : 776 986.55 €

dont opérations d'ordre : 33 231.00 €

-Recettes : 776 986.55 €

dont virement de la section d'investissement : 240 679.40 € et opérations d'ordre : 127 892.00 €

CCAS

BANQUET DES AINES

La convivialité était au rendez-vous le dimanche 31 mars où 136 personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes de Manziat pour le traditionnel banquet des aînés organisé par le CCAS. Merci à la boucherie Broyer et à la boulangerie « La passion du pain » pour leur prestation. Les bénévoles du CCAS, du Football Club de Manziat, de l'association des supporters du foot, de la chorale Bouche à Oreille et de l'Amicale des donneurs de sang ont œuvré pour faire de cette journée un moment festif. Merci à eux pour leur bonne humeur, leur présence et leur dévouement.



COMMISSION BATIMENTS

RESTAURANT SCOLAIRE

La construction du nouveau restaurant scolaire se poursuit normalement en respectant les délais imposés aux entreprises. Celui-ci devra être réceptionné fin juin, début juillet afin de pouvoir l'aménager pendant les vacances estivales et de le mettre en service pour la rentrée de septembre. Afin de faire un point à mi-travaux, une visite a été organisée le samedi 13/04 avec les membres de la commission bâtiments et ceux de l'association du restaurant scolaire.



SALLE DES FETES

Suite aux malfaçons constatées sur les fixations de l'ensemble des plafonds de la salle des fêtes, des travaux de reprise ont été réalisés. L'ensemble des annexes de la salle (bar, WC, rangement, scène) ainsi que la salle nord a été repris par l'intérieur du bâtiment. Concernant la salle en elle-même, les reprises ont été effectuées par le toit. L'ensemble des travaux a été pris en charge financièrement par les assurances des diverses sociétés mises en cause. La salle des fêtes est maintenant de nouveau opérationnelle dans son ensemble.



COMMISSION ENVIRONNEMENT

MATINEE NETTOYAGE

Samedi 30 mars, le soleil était au rendez-vous pour la traditionnelle matinée de nettoyage du village organisée par la mairie. Après avoir arpenté, en petit comité, les rues de Manziat, les participants se sont retrouvés avec leurs sacs poubelles remplis pour partager le verre de l'amitié. Merci à Luc Voisin et Thierry Boyat pour l'organisation de cette manifestation.



EN ROUTE POUR LE ZÉRO PESTICIDE

Alors que depuis le 1^{er} janvier 2017 les collectivités et autres professionnels avaient l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts ouverts au public, c'est au tour des particuliers depuis le 1^{er} janvier 2019 puisque l'utilisation de pesticides est maintenant interdite dans tous nos jardins. Les jardinerie et autres surfaces de vente aux particuliers n'ont plus le droit de vendre de pesticides de synthèse comme les herbicides, insecticides ou fongicides. Selon la loi, les jardiniers amateurs ne peuvent plus conserver, ni utiliser de produits phytosanitaires et doivent impérativement rapporter toutes les substances restantes, ainsi que leurs emballages, directement en déchetterie.

Ce qui peut paraître comme un casse-tête pour certains, n'est en fait qu'une modification de nos habitudes. Pour travailler la terre selon les règles du « jardiner au naturel », commençons donc par retrouver des gestes simples et faisons de nos jardins des refuges de biodiversité ce qui n'empêchera pas d'obtenir un potager productif et de superbes massifs de fleurs. L'évolution des pratiques de jardinage passe également par le matériel, plus adapté à la protection des ressources, et tout aussi performant que les pesticides pour rendre le sol riche et esthétique. Il est aussi souhaitable de favoriser le développement d'une faune « utile » en installant par exemple des nichoirs à mésanges afin qu'elles participent au contrôle des populations de processionnaires du pin. Il existe donc des solutions simples, efficaces et peu onéreuses pour respecter la loi et protéger l'environnement.



COMMISSION ENVIRONNEMENT

POINTS

D'APPORTS VOLONTAIRES

PAV

La commune a pour projet de centraliser l'ensemble des points d'apports volontaires sur un seul site sécurisé par de la vidéo protection. Compte-tenu des tènements disponibles appartenant à la commune, l'emplacement déjà existant situé au cimetière semble le plus approprié et le plus central. 12 containers semi-enterrés pourraient y être installés. Le projet qui se dessine consisterait à aménager l'ensemble du parking ouest du cimetière et d'y intégrer ce point de collecte. De nombreuses communes ont déjà aménagé ce type d'équipement afin de simplifier le ramassage, de contrôler le site par rapport aux incivilités et de simplifier le nettoyage par les agents communaux. Pour information le point d'apport volontaire de la rue Vieille a été supprimé. Suite à la construction d'une maison individuelle à l'arrière de celui-ci, ce point est devenu gênant et dangereux pour l'accès à la parcelle. Les containers seront répartis sur les autres points de collecte, à savoir : route de Dommartin, au cimetière et à Chassagne.

EXEMPLE D'INCIVILITES



EXEMPLE DE REPLONGES Avant installation / Après installation



PLANTATIONS

Cet hiver, des membres de la commission environnement aidés par un agent municipal ont planté une haie bocagère d'espèces locales : pruniers, noisetiers, merisiers à grappes, ... Elle se situe en prolongement d'une première haie plantée il y a 3 ans au nord du gymnase.

Ces haies aux espèces variées jouent un rôle majeur pour la préservation de la diversité d'espèces végétales et procurent aux passereaux une source de nourriture, un lieu de nidification et de protection. De plus, elles embellissent les espaces de nos lieux publics.

FLEURISSEMENT

BRAVO !

M. PERRET Daniel, membre du jury du fleurissement, a rencontré le 2 avril 2019 Jean LAURENT, adjoint, ainsi qu'une partie des bénévoles du comité de fleurissement. Lors de la remise des prix du fleurissement, la commune a obtenu la 3ème place dans la 4ème catégorie « communes de 2001 à 5000 habitants ».

Merci aux bénévoles et aux agents communaux pour leur implication. Le comité de fleurissement travaille ardemment pour que notre commune reste joliment fleurie et entretenue. Si vous avez des envies de jardinage, n'hésitez-donc pas à rejoindre ce groupe de passionnés !



CONCOURS DEPARTEMENTAL DE FLEURISSEMENT POUR LES PARTICULIERS

Le comité départemental de fleurissement organise chaque année un concours ouvert aux habitants des communes elles-mêmes inscrites au concours départemental de fleurissement. Pour l'année 2019, 7 catégories sont retenues : maisons fleuries, maisons avec jardin paysager, balcons, fenêtres et murs, hôtels/restaurants, gîtes et chambres d'hôtes et exploitations agricoles en activité. Seules les plus belles réalisations pourront prétendre à un prix au niveau départemental. Le fleurissement ainsi que son environnement doit être soigné et harmonieux. Il doit être visible de la rue, sauf pour les sites recevant du public.

Si vous souhaitez participer à ce concours merci de prendre contact avec la mairie, au plus tard le 15 juin 2019. La commune prendra en charge la prise de vues et l'envoi au comité départemental de fleurissement.

BIBLIOTHEQUE

SPECTACLES

Les bibliothèques de Boz, Ozan et Manziat vous proposent 2 spectacles gratuits, offerts par la communauté de communes Bresse et Saône. RDV à l'espace du Chêne de Manziat le 12 juin pour le spectacle des enfants à 17h30 et pour celui des adultes à 20h30.

MA MAMIE M'A DIT

« Il » et « Elle » préféreraient donner un Concert. Oui mais lui, « Ernest », la **MARIONNETTE**, veut encore, et toujours, qu'on lui raconte le même **CONTE** !

Un Petit **CHAPERON ROUGE** comme au cinéma.

Tout y est : **MUSIQUE**, Rires, Suspens insoutenable, Action et émotion.



Les deux acteurs racontent, jouent, entrent ou sortent de la fiction pour tordre le cou à l'histoire... et à Ernest.

" Un de mes spectacles coup de cœur ! Un concentré de bonne humeur, de suspens, de loufoquerie. On rit volontiers à gorge déployée que l'on soit petit ou grand. Longue vie au spectacle ! "

Lucie Daniel, Bibliothèque-Musée Ingulbertine, Section Jeunesse,

« J'attendrai », spectacle burlesque de la Cie Mine de Rien

Scènes déjantées alternant avec des moments de tendresse et de poésie décalés. Un spectacle franchement burlesque et intergénérationnel !



FOOTBALL CLUB DE MANZIAT

ACTIVITES :

Le Football Club de Manziat (FCM) propose aux jeunes (U7 à U11) et adultes (seniors à vétérans) de la commune et des alentours de pratiquer le football. Ils suivent un entraînement hebdomadaire, encadré par des éducateurs bénévoles diplômés, le mardi de 18h15 à 19h30 et le mettent en pratique le samedi matin lors de plateaux.

Les seniors quant à eux s'entraînent le mardi et le vendredi soir de 19h30 à 21h15 et jouent en championnat le samedi à 18h30 pour l'équipe 3 et le dimanche après midi pour les équipes 1 et 2.

Les vétérans jouent le vendredi soir.

Une équipe dirigeante dynamique permet une bonne gestion de l'association.

CONTACTS :

-Florian DESMARIS (Président) : ddld91@gmail.com / 06.26.79.04.75

-Amaury BENOIT (Responsable jeunes et seniors) : amaury.benoit1@gmail.com / 06.31.15.90.46

-Matthieu DOUILLET (Responsable vétérans) : douil@live.fr / 06.89.55.50.88

-Jérémy CORRAND (Secrétaire) : jeremie.corrand@orange.fr / 06.07.57.58.35

COORDONNEES :

-adresse postale : 1 rue des grands cours 01570 Manziat

-adresse stade : allée de Chassagne 01570 Manziat

-site internet : <https://fcmanziat.footeo.com/>

MANIFESTATIONS :

-Tournoi jeunes le 1er juin 2019

-Assemblée générale le 7 juin 2019

-Concours de pétanque le 5 juillet 2019

-Tournoi vétérans le 13 septembre 2019

-Loto le 9 février 2020

-Vente de couscous le 11 avril 2020



ESSOR BRESSE SAONE

ACTIVITES : L'Essor Bresse Saône est un club de football comprenant 4 sections :

-Une section masculine pour les jeunes de 11 à 18 ans

-Une section féminine pour les jeunes de 7 à 18 ans

-Une section baby ballon pour les enfants de 3 à 6 ans

-Une section futsal loisirs pour les adultes

CONTACTS : Camille JULLIEN, 06.48.25.89.68

CO-PRESIDENTS : Patrice GONOD 07.89.88.48.32 et Céline FELIX 06.07.49.57.17

COORDONNEES :

- adresse postale : 100, place de la Mairie – 01570 FEILLENS

- mail : 540737@laurafoot.org

- site internet : www.essorbressesaone.com

- facebook : www.facebook.com/EssorBresseSaone/

- instagram : [essorbressesaone_](https://www.instagram.com/essorbressesaone_)

MANIFESTATIONS : Vente de lasagnes (décembre), Colloque des éducateurs (janvier), Forum éducatif (février), Loto (Mars), Organisation de la finale départementale du festival U13 masculin et féminin (6 avril à Bâgé), 1^{ère} édition tournoi 100% féminin (8 mai à Feillens), Pétanque (8 juin à Manziat), Stages Vacances Foot et Loisirs (vacances scolaires)



FLO'wer

ACTIVITES : FLO'wer est un énorme élan de solidarité autour du combat de la leucémie suite à la disparition en 2010 d'une jeune femme, Floriane, âgée de 28 ans. Nous sommes une jeune association, basée dans l'Ain, constituée des amis proches et de la famille de Floriane. Nous axons notre combat sur trois grands axes :

- Apporter notre aide aux patients et aux familles présentes au pôle leucémique du CHU Lyon Sud. Cela consiste à approvisionner le service en denrées alimentaires, produits d'hygiène corporelle, décoration en tout genre, aides financières et toutes autres demandes ponctuelles du service qu'ils jugent nécessaires.
- Sensibiliser la population "locale" aux "dons de soi" : plasma, sang, plaquettes ... mais avant tout don de moelle osseuse.

- Récolter des fonds en vue de soutenir la Recherche avec entre autre la participation aux Journées Nationales de Lutte contre la Leucémie qui aident à faire émerger de grands projets sur les avancées des traitements.

Notre initiative, à dimension régionale, a pour leitmotiv de faire évoluer les mentalités autour des valeurs d'entraide grâce aux dons et d'apporter, au-delà d'une aide matérielle et financière, notre soutien moral aux patients hospitalisés ainsi qu'à leurs familles.

CONTACTS :

- Présidente Stéphanie GOLLIN – sgollin01@gmail.com – Tél : 06.75.51.26.91

- Secrétaire Stéphanie BERTHET - feyeux_steph@yahoo.fr – Tél : 06.15.95.58.45

COORDONNEES : 115 Rue des Vignes 01570 MANZIAT

MANIFESTATIONS :

- Dimanche 2 juin 2019 : Randonnée gourmande « FLO'wer en mode Hippies ! ». Les inscriptions se feront sur place de 9h à 11 h. Deux parcours : 2 km et 10 km (avec ravitaillement gourmand). Extensions possibles sur le 10km. Repas sera servi à partir de 12h. Lieu : Ecole Privée St Joseph Manziat

- Mercredi 6 novembre 2019 : Assemblée générale



CLUB DE L'AMITIE

Depuis sa création, le Club de l'Amitié permet à bon nombre de personnes de notre village de se réunir deux fois par mois le mercredi après-midi à 13h30 dans une ambiance agréable. Une quarantaine de personnes se retrouve pour des jeux de cartes : belote, coinche, tarot, sans oublier le scrabble, le rummikub et le triominos, un choix pour tous.

La réunion avant Noël est plus festive avec bûches et friandises, suivie en janvier du tirage des Rois sans oublier les anniversaires des conscrits de l'année.

Chacun espère que ces occasions de se retrouver se prolongent le plus longtemps possible. Un bon accueil sera réservé à toutes personnes tentées de nous rejoindre afin de partager des moments sympathiques. D'ailleurs, trois personnes se sont jointes à nous cette année.

PRESIDENTE : Raymonde BENOIT, 122 rue des Borjons à Manziat, 03.85.30.00.70

En parallèle, des séances hebdomadaires de gymnastique douce sont proposées par l'association SIEL BLEU.

Ces cours comprennent des exercices d'assouplissement, d'équilibre, de renforcement musculaire et de mémoire. Ces séances ont lieu le mardi matin à la salle sud, Espace du Chêne, de 9h30 à 10h30 par un moniteur agréé.

Ces exercices adaptés permettent de se maintenir en forme.



COMITE DU BOUDIN

Le Comité du Boudin regroupe 2 associations : l'Amicale Boule et l'Union Musicale.

ACTIVITES :

Le Comité organise la Fête du Boudin chaque premier dimanche d'octobre :

-Repas midi et soir

-Fête foraine

-Course cycliste

Le Comité propose également à la location de la vaisselle, des tables, des bancs, des chaises.

PRESIDENT :

Guy Renoud Grappin, 45 impasse des Jacômes -01570 Manziat

Tél : 03.85.36.14.21

Mail : renoudgrappinguy@gmail.com



CHORALE DE BOUCHE A OREILLE

ACTIVITE :

Chorale

Répertoire de variétés. Chorale ouverte à tous, novices ou chanteurs confirmés.

PRESIDENTE :

Annie GUYOT, 62 impasse des Charmes à Manziat

03.85.36.12.62

anipatguyot@wanadoo.fr

Nous vous attendons nombreux
pour notre concert annuel
le samedi 25 mai
à la salle des fêtes de Manziat
à 20h45 !



Séance du Conseil Municipal du 27 février 2019

PROCES VERBAL

Membres en exercice : 19

Absents excusés: ARNAL Stéphane, BOYAT Thierry, DURUPT Nadège, Daniel ROHRBACH, Luc VOISIN

➤ **Procès-verbal de la séance du 23 janvier 2019** le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 15 voix pour et 1 abstention d'une personne absente lors de la séance du 23 janvier 2019.

1/ ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS : TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

M. le maire explique au conseil qu'un de nos agents a fait une demande, afin de bénéficier d'un temps partiel de droit pour élever son enfant de moins de trois ans, cette demande entre dans le cadre des autorisations ne pouvant faire l'objet d'un refus de la part de l'autorité territoriale. En effet, les agents territoriaux peuvent bénéficier d'une autorisation de travailler à temps partiel :

- soit à titre discrétionnaire (sur autorisation expresse de l'autorité territoriale) et sous réserve des nécessités, de la continuité et du bon fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail les agents occupant un seul emploi à temps complet peuvent bénéficier sur leur demande d'une autorisation de travailler à temps partiel qui ne peut être inférieure à un mi-temps.

- soit de droit par lequel les agents occupants un emploi à temps complet ou non complet bénéficient d'un temps partiel à raison de 50, 60, 70 ou 80% pour raisons familiales (élever un enfant de moins de 3 ans ou adopté et arrivé au foyer depuis moins de 3 ans, donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant, atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave, pour créer ou reprendre une entreprise).

L'autorité territoriale précise que :

- Les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Technique, mais que pour le cas présent, l'avis du Comité Technique sera donné ultérieurement compte tenu de l'urgence de la demande.

- Les autorisations sont délivrées individuellement par M. le maire.

- Les agents bénéficiant d'un temps partiel ne peuvent avoir d'autres activités lucratives que la production d'œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques, et ne peuvent pas être autorisés par M. le maire à exercer une activité dite accessoire sur un emploi public.

- Les refus opposés à une demande de travail à temps partiel doivent être précédés d'un entretien motivé.

- Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires les refus et litiges relatifs aux modalités peuvent être soumis par les intéressés à l'avis de la commission paritaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte le principe du temps partiel au sein de la collectivité pour l'ensemble des services, et charge M. le maire de gérer les demandes de travailler à temps partiel, au cas par cas et en fonctions des nécessités du service public.

2/ REALISATION D'UN PARKING PMR ACCOLE AU CIMETIERE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

M. le maire explique au conseil que la commune a pour projet la réalisation d'un parking répondant aux caractéristiques des personnes à mobilité réduite accolé au cimetière communal. L'emplacement actuel est carrossé de façon aléatoire avec un revêtement caillou ne permettant pas le déplacement sécurisé des piétons et plus particulièrement ceux ayant des difficultés de déplacement.

Le projet porte sur un parking qui sera composé de 14 places ordinaires et 2 places PMR avec marquage adéquat à côté du portail de l'entrée du cimetière. Les pentes y seront respectées afin que les personnes à mobilité réduite puissent se déplacer aisément. Ce parking sera arboré et s'intégrera parfaitement dans le paysage environnant.

M. le maire propose aux conseillers de se rendre sur les lieux afin de matérialiser les emplacements pour une meilleure visibilité du projet. Une date sera fixée ultérieurement.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier de la D.E.T.R. au titre de l'accessibilité des parkings attachant à un équipement public. Le solde sera financé par autofinancement. Les travaux pourraient débuter fin 2019 sous réserve de l'attribution de la D.E.T.R. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	RECETTES
- Travaux : 64 756.50 € H.T.	- D.E.T.R. (35%) : 22 664.78 €* - Autofinancement : 42 091.72 €* TOTAL : 64 756.50 € H.T.
	<i>*Simple évaluation aucune attribution n'ayant été attribuée</i>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, adopte l'opération et les modalités de financement, approuve le plan de financement prévisionnel, s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions, et autorise M. le Maire à demander toute subvention possible et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

3/ REALISATION D'UN PARKING PMR ACCOLE AU CIMETIERE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL

M. le maire explique au conseil que l'opération ci-dessus de réalisation d'un parking PMR est également susceptible de bénéficier d'une subvention régionale au titre de l'intervention en faveur des bourgs centre, parallèlement à la demande de subvention au titre de la D.E.T.R. Le solde sera financé par autofinancement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise M. le maire à solliciter une subvention auprès du conseil régional et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

4/ POINT FINANCIER SUR LE COUT DE LA SALLE DES FETES ET DU GYMNASSE

M. le maire présente au conseil deux tableaux afin de faire un point financier sur le coût de la salle des fêtes et du gymnase pour l'année 2018. Concernant la salle des fêtes deux tableaux présenteront le coût avec l'incidence des emprunts.

SALLE DES FETES

Hors emprunts

RECETTES	DEPENSES	BILAN
30 429,54 €	27 971,81 €	2 457,73 €

Avec emprunts

RECETTES	DEPENSES	BILAN
30 429,54 €	206 073,23 €	-175 643,69 €

GYMNASSE

RECETTES	DEPENSES	BILAN
7 522,50 €	14 867,78 €	-7 345,28 €

5/ CONVENTION DEMATERIALISATION DES ACTES AVEC LA PREFECTURE

M. le maire explique au conseil que la commune télétransmet les actes administratifs en préfecture ainsi qu'il résulte d'une délibération du conseil municipal en date du 28 novembre 2006 autorisant la signature d'une convention en ce sens. Cette convention a fait l'objet depuis lors de renouvellement dont le dernier date du 6 avril 2017 date à partir de laquelle le renouvellement s'est fait par tacite reconduction.

Le Centre de Gestion a mis en place une convention avec DOCAPOST qui a débuté le 01 janvier 2019 en remplacement de la plateforme S2LOW, il convient donc de régulariser également une nouvelle convention avec la préfecture reprenant ces nouvelles données.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide la régularisation de la nouvelle convention avec la préfecture reprenant les nouvelles données et notamment le changement de plateforme de dématérialisation, et autorise M. le maire à signer ladite convention.

6/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES DE LA CCBS POUR LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

M. le maire explique au conseil qu'obligatoire depuis le 01 janvier 2019 dans les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, le Plan Climat Air Energie Territorial a pour objectif de limiter l'impact du changement climatique.

Ce document révisable tous les 6 ans, permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de développer les énergies renouvelables et d'adopter une sobriété énergétique.

Il se compose d'un diagnostic des consommations, émissions et vulnérabilités du territoire, d'une stratégie permettant de réunir des priorités, d'un plan d'action, d'un suivi permettant une auto-évaluation.

Ce plan doit prendre en considération différents éléments dont le SCOT, le plan de protection de l'atmosphère, le schéma régional climat air énergie, et la stratégie nationale bas carbone.

Ce plan devra être approuvé par le préfet de région et le président du conseil régional.

Le SIEA a mis en place un groupement de commande pour sélectionner un bureau d'études qui sera chargé d'élaborer ce plan pour chaque communauté de communes adhérentes et une convention sera signée entre la CCBS et le SIEA.

Plusieurs thématiques sont d'ores et déjà retenues (bâtiments, énergies, transport, agriculture et forêt, industrie) et il convient à chaque commune de désigner des représentants pour participer aux travaux du comité technique. M. le maire demande au conseil de désigner deux conseillers qui représenteront la commune auprès de la Communauté de Communes Bresse et Saône pour la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, désigne BOYAT Thierry et BENOIT Monique comme représentants de la commune auprès de la Communauté de Communes Bresse et Saône pour la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

COMMISSION VOIRIE : Une réunion a eu lieu avec l'agence routière et technique du département pour la RD1, cette dernière prévoit différentes mesures et notamment la pose des jalons afin de délimiter la route en cas d'inondations.

Au cimetière, du béton poreux gris sera posé entre les tombes ce qui représente dans un premier temps une surface d'environ 100 m². Cela permettra un meilleur entretien de ces bandes d'environ 15 cm par nos services techniques et sécurisera également ces portions.

Le chemin de la passerelle route des Bornes est actuellement impraticable, une buse sera posée prochainement pour améliorer la situation.

Une réunion a eu lieu avec l'agence routière et technique du département suite aux débordements à répétitions sur fossé sud de la RD58a, cette dernière prévoit différentes mesures afin de limiter les débordements. Une entreprise a été missionnée par le département pour effectuer des relevés topographiques préalables, ces derniers ont eu lieu le 21 février.

Les bénévoles du fleurissement ont commencé le nettoyage des massifs le long de la RD, c'est un travail plus long que prévu cette année, une demi-journée supplémentaire sera nécessaire pour finaliser.

⇒ Commission assainissement/environnement : M. le maire souhaite connaître savoir où en est la signalisation des chemins des randonnées. Le beau temps arrivant, les élus en charge de ce dossier devraient rapidement faire le nécessaire, ils se rapprocheront des services techniques pour les aider.

Les élus ont été informés de la prolongation de la durée de validité de la déclaration d'intention générale jusqu'en 2024 du « plan d'enlèvement de la Jussie sur la Bresse, la Dombes et le Val de Saône ».

L'opération « ensemble nettoyons notre village » sera reconduite cette année. La date retenue est le 30 mars à partir de 8h30, des flyers seront distribués dans les écoles.

Concernant l'assainissement, l'entreprise Polen's a repris les travaux Route des Pinoux.

⇒ Commission Communication Le prochain manziat infos paraîtra les 27/28 avril. La commission commence également à travailler sur le prochain feu d'artifice.

COMMISSION CLES : A. CATHERIN s'est rendue à la 50^{ème} assemblée générale des donneurs de sang le 2 février dernier. Il y a eu 4 collectes en 2018, ce qui regroupe 141 donneurs, soit une baisse de 22% par rapport à l'année précédente, et peu de jeunes donneurs. Les prochaines collectes sur Manziat auront lieu les 7 mars – 18 juillet et 18 octobre 2019.

La commission s'est réunie le 11 février dernier pour travailler sur la prochaine convention avec l'association du Restaurant Scolaire. Mais depuis l'annonce du départ de la cantinière et l'éventualité de la mise en place d'une nouvelle organisation ce travail est mis en suspens car de nouvelles données seront à prendre en compte dans la rédaction de cette convention.

M. le maire donne lecture d'un courriel qu'il a reçu de M. APPERT, bénévole donnant des cours d'informatique sur la commune. La question est posée aux élus de savoir s'il faut ouvrir les cours d'informatique aux personnes extérieures à la commune. Après en avoir débattu, il est convenu que les cours seront ouverts aux personnes extérieures au tarif existant, mais que la commune ne prendra pas en charge le remplacement des ordinateurs actuels.

M. le maire et les conseillers tiennent encore à remercier les bénévoles qui encadrent ces cours.

A. CATHERIN et M. le maire ont reçu l'APEL qui souhaite organiser un vide grenier sur le parking de la salle des fêtes, deux dates ont été proposées, mais il est difficile pour les prochaines années de pérenniser une date car cela dépend des locations de la salle des fêtes.

Une visite de la MARPA pendant laquelle les résidents pourront partager une brioche avec les élus est prévue le 23 mars à 15h30. M. le maire diffuse des photos d'une animation organisée au sein de la MARPA, ou les résidents ont pu passer un moment en compagnie de lamas. Les résidents étaient ravis.

Le 13 février, A. CATHERIN a donné aux associations participantes les coupons d'invitation que celles-ci doivent distribuer aux manziatys pour le repas des anciens qui aura lieu le 31 mars prochain. A ce sujet, il manque du monde pour l'organisation du service le 31 mars, et l'association du Football Club de Manziat n'a toujours pas désigné de bénévoles.

Le 19 février, le comité consultatif des pompiers s'est réuni, à l'ordre du jour, l'achat d'une combinaison anti-guêpe, de diverses tenues, la prise en charge par l'Amicale des sapeurs-pompiers des écussons brodés et la désignation d'un porte-drapeau. M. le maire explique également que le camion-citerne connaît des difficultés et qu'il partira en révision chez un professionnel pour faire le point (RV est pris pour le 15 mars)

M. le maire précise que le 3 mars une manœuvre aura lieu en mairie avec entre autres la manipulation de l'ascenseur.

Le 22 février, M. le maire a assisté à l'assemblée générale des C.P.I.N.I. avec les deux centres de secours de Pont de Veyle et Feillens.

COMMISSION BATIMENTS : La commission s'est rendue le 2 février dernier sur le chantier du nouveau restaurant scolaire, à la salle des fêtes pour les travaux de rénovation et au local de la chaufferie de l'église.

Il précise que le restaurant scolaire devrait être hors d'eau à la fin de la semaine prochaine.

COMMISSION URBANISME : D. CATHERIN dresse la liste des dossiers d'urbanisme et notamment la réception d'un permis d'aménager 15 lots Rue des Garines.

D. CATHERIN explique au conseil qu'une demande a été faite à la D.D.T. pour savoir si notre POS valant PLU pourrait être prolongé après le 31 décembre 2019, la réponse est négative et la commune passera donc à partir du 01 janvier 2020 au RNU (construction limitée) jusqu'à l'adoption du P.L.U.I. Dans le prochain manziat infos, un article sera consacré à ce sujet.

Le 01 février le COPIL du PLUI s'est penché sur les outils graphiques, et la commission PLUI se réunira le 28 février pour travailler sur les outils graphiques par rapport au zonage. Le 05 février le pôle Manziat a travaillé sur les zonages artisanal et industriel.

M. le maire demande aux référents du SCOT s'ils participent bien aux réunions et leur demande de faire un retour sur les avancées lors d'un prochain conseil.

INFORMATIONS

M. le maire s'est rendu à l'assemblée générale du SIEA le 15 février, lors de cette réunion il a été annoncé que lors du vote du budget, le SIEA informera les communes de la date à laquelle elles seront reliées 100% à la fibre.

M. le maire informe le conseil que S. SIMON a repris ses fonctions le 18 février dernier. La commune a connu des difficultés pour son remplacement et M. le maire remercie Maxime et Cédric qui ont pallié à certaines de ses missions.

M. le maire tient à remercier C. CHAPELON pour son professionnalisme et la bonne humeur dont elle a fait preuve pendant le remplacement d'A. JULLIN. Le retour de cette dernière est prévu le 04 mars, elle bénéficiera d'un temps partiel de droit et sera présente en mairie tous les jours à l'exception du mercredi.

M. le maire donne lecture d'un courrier envoyé par le Football Club de Manziat qui souhaite que la commune prenne en charge la remise en état des terrains. Après en avoir débattu, à l'unanimité, les conseillers municipaux décident de ne pas accéder à cette demande. En effet, la commune souhaite privilégier un projet d'extension des vestiaires afin que ceux-ci soient conformes aux exigences de la Fédération de Football.

M. le maire invite les conseillers à venir au conseil communautaire qui se tiendra ce lundi 04 mars dans la salle du conseil de Manziat.

Comme convenu, M. le maire et la Directrice Générale des Services rencontreront de nouveau le directeur du Crédit Agricole, M. Kleer afin de faire un point sur l'avancement du dossier. Cette rencontre aura lieu le mardi 12 mars à 17h00 en mairie ce qui permettra de se rendre dans les locaux de l'agence.

M. le maire rappelle aux conseillers que la cérémonie FNACA du 19 mars aura lieu à 11h et les invite à participer.

QUESTIONS DIVERSES

N.CHAMBARD souhaite savoir quels sont les travaux qui ont lieu chemin vieux. M. le maire explique qu'il s'agit de vérifications de canalisations gaz.

A. APPERT fait remarquer que dans le journal de la Voix de l'Ain il n'y a plus d'articles relatifs à la commune. Le journal serait en recherche d'un correspondant qui pourrait intervenir sur le secteur.

Séance du Conseil Municipal du 3 avril 2019

PROCES VERBAL

Membres en exercice : 19

Absents excusés : BERNARD Stéphanie, CATHERIN Denis, DURUPT Nadège, ROHRBACH Daniel.

➤ **Procès-verbal de la séance du 27 février 2019** : le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 16 voix pour et 3 abstentions de personnes absentes à la séance du 27 février 2019.

En préalable, M. le maire remercie, les élus, les associations, les bénévoles du CCAS, et Agnès Catherin pour l'organisation du repas des aînés qui a remporté un vif succès le 31 mars dernier.

Il remercie également les élus qui se sont mobilisés pour la cérémonie du 19 mars, ainsi que les membres de la FNACA.

Le 23 mars dernier, une partie du conseil municipal a rendu visite aux résidents de la MARPA, M. le maire remercie les conseillers qui ont participé à ce moment convivial et rappelle combien il est important de préserver le lien avec nos seniors.

Comme chaque année, Manziat organise une matinée nettoyage du village, et c'est le 30 mars derniers que Luc Voisin et Thierry Boyat ont mobilisé un petit groupe de manziatys. M. le maire les remercie pour cette opération où se sont retrouvés jeunes et moins jeunes.

M. le maire tient à avoir une pensée toute particulière pour Denis CATHERIN qui vient de subir une opération et l'ensemble du conseil lui souhaite un prompt rétablissement.

1/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte administratif fait ressortir :

- En section de fonctionnement : des dépenses pour un montant de 147 431.86 € et des recettes pour un montant de 249 414.90 €. L'excédent de fonctionnement de l'année 2018 s'élève à 101 893.04 € pour un résultat cumulé excédentaire de 442 709.73 €

- En section d'investissement : des dépenses pour un montant de 474 304.96 € et des recettes pour un montant de 127 892.00 €. Le déficit d'investissement de l'année 2018 s'élève à 244 429.92 € pour un résultat cumulé déficitaire de 265 863.55 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, M. le maire ne prenant pas part au vote, adopte le compte administratif 2018 du budget assainissement.

2/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté. Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion identique au compte administratif fait ressortir :

- En section de fonctionnement : des dépenses pour un montant de 147 431.86 € et des recettes pour un montant de 249 414.90 €. L'excédent de fonctionnement de l'année 2018 s'élève à 101 893.04 € pour un résultat cumulé excédentaire de 442 709.73 €

- En section d'investissement : des dépenses pour un montant de 474 304.96 € et des recettes pour un montant de 127 892.00 €. Le déficit d'investissement de l'année 2018 s'élève à 244 429.92 € pour un résultat cumulé déficitaire de 265 863.55 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2018 du budget assainissement.

3/ AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de l'année 2018 cumulé qui s'élève à 176 846.18 € reporté en fonctionnement pour l'intégralité.

- le déficit d'investissement cumulé de l'année 2018 qui s'élève à 265 863.55 € reporté en investissement pour l'intégralité.

4/ VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT PRIMITIF 2019

Le budget primitif 2019 est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

-393 077.18 € HT en fonctionnement

-776 986.55 € HT en investissement

Il est présenté avec la reprise anticipée des résultats :

- Résultat de fonctionnement reporté de 176 846.18 € en excédent de fonctionnement

- Résultats d'investissement reporté de 265 863.55 € en déficit d'investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget assainissement primitif pour 2019.

5/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Le compte administratif primitif 2018 fait ressortir :

- En section de fonctionnement des dépenses pour 1 036 227.93 € et des recettes pour 1 506 972.88 €. L'excédent de fonctionnement en 2018 est de 470 744.95 € pour un excédent cumulé de 1 139 199.09 €.

- En section d'investissement des dépenses pour 254 756.50 € et des recettes pour 261 040.71 €. L'excédent d'investissement est de 6 284.21 € pour un excédent cumulé de 18 918.72 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, M. le maire ne prenant pas part au vote, adopte le compte administratif 2018 du budget principal.

6/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Le compte de gestion identique au compte administratif fait ressortir :

- En section de fonctionnement des dépenses pour 1 036 227.93 € et des recettes pour 1 506 972.88 €. L'excédent de fonctionnement en 2018 est de 470 744.95 € pour un excédent cumulé de 668 454.14 €.

- En section d'investissement des dépenses pour 254 756.50 € et des recettes pour 261 040.71 €. L'excédent d'investissement est de 6 284.21 € pour un excédent cumulé de 18 918.72 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2018 du budget principal.

7/ AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

M. le Maire présente au conseil la détermination des résultats suivants :

Détermination du résultat de fonctionnement :

- . Dépenses de fonctionnement : 1 036 227.93 €

- . Recettes de fonctionnement : 1 506 972.88 €

- . Soit un excédent de fonctionnement de : 470 744.95 €

- . Résultat antérieur de reprise : 668 454.14 €

- . Ce qui donne un résultat d'exploitation à affecter de : 1 139 199.09 €

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

- . Dépenses d'investissement : 254 756.50 €

- . Recettes d'investissement : 261 040.71 €

- . Soit un excédent d'investissement de : 6 284.21 €

- . Résultat antérieur de reprise : 18 918.72 €

- . Ce qui donne un résultat d'investissement cumulé de : 25 202.93 €

- . Restes à réaliser en investissement 2018 : 282 709.17 €

- . Soit un besoin de financement en investissement (1068) de : 257 506.24 €

Le besoin de financement de la section d'investissement c'est-à-dire le solde d'exécution positif d'investissement corrigé du solde déficitaire des restes à réaliser s'élève donc à 257 506.24 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'affecter le :

- Report de l'excédent de fonctionnement de 1 139 199.09 € affecté pour 881 692.85 € en section de fonctionnement et pour 257 506.24 € affecté en réserves d'investissement au compte R1068.

- Report de l'excédent d'investissement reporté affecté pour sa totalité 25 202.93 € à la section d'investissement.

8/ VOTE DES TAUX DE TAXES 2019

M. le maire propose au conseil de ne pas augmenter la fiscalité et de maintenir les taux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de reconduire pour l'année 2019 les taux appliqués en 2018, à savoir :

- taxe habitation : 12.29 %

- taxe foncière propriétés bâties : 12.08 %

- taxe foncière propriétés non bâties : 51.07 %

9/ VOTE DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2019

Le budget primitif 2019 est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- 2 039 381.59 € en fonctionnement

- 1 577 868.76 € en investissement

Il est présenté avec la reprise anticipée des résultats :

- Résultat de fonctionnement de 1 139 199.09 € reporté pour 881 692.85 € en section de fonctionnement et pour 257 506.24 € en section d'investissement

- Résultat d'investissement 25 202.93 € intégralement reporté en section d'investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget principal primitif communal pour 2019.

Pour conclure, M. le maire remercie L. Voisin et Mme la directrice générale des services pour le travail comptable effectué.

10/ TRANSFERT DE COMPÉTENCE EAU/ASSAINISSEMENT À LA CCBS

M. le maire explique au conseil que la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en oeuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, apporte un assouplissement au caractère obligatoire dès 2020 de ces prises de compétences par les communautés de communes, avec une possibilité de report à 2026.

La décision du report à 2026 de la prise des compétences Eau et Assainissement des eaux usées n'impacte pas la compétence SPANC déjà du ressort de la Communauté de communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, s'oppose au transfert des compétences relatives à l'eau et à l'assainissement collectif de la Communauté de commune le 1^{er} janvier 2020 et sollicite le report de ce transfert obligatoire de compétences à 2026.

11/ INSTITUTION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT PAR LA CCBS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne son accord à la Communauté de Communes Bresse et Saône, compétente en matière de P.L.U.I. pour instituer la taxe d'aménagement définies aux articles L.331-1 à L.331-34 du code de l'urbanisme uniquement sur le périmètre des zones d'activités communautaires ainsi que pour toute opération d'aménagement entrant dans le champ des compétences définies par les statuts de la Communauté de Communes Bresse et Saône.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS :

COMMISSION VOIRIE : Les agents techniques vont commencer les travaux de comblement entre les tombes comme prévu lors du dernier conseil. Lors de la remise des prix du fleurissement, la commune a obtenu la 3^{ème} place de la 4^{ème} catégorie, J. Laurent et M. le maire remercient les bénévoles qui s'impliquent tout au long de l'année.

Des devis pour le P.A.T.A 2019 vont être demandés.

COMMISSION ASSAINISSEMENT/ENVIRONNEMENT : Le gestionnaire attitré de la STEP, Vincent GIRAUD, a annoncé à M. le maire son départ de la SAUR. M. le maire et l'ensemble du conseil le remercie pour tout le soutien qu'il a apporté à la commune depuis la mise en service de la STEP et déplore le fait que les responsables de la SAUR n'aient pas prévenu la commune de ce changement. Un rendez-vous sera pris avec la SAUR pour faire un point sur différents sujets et notamment sur le RPQS qui sera représenté au conseil à l'issue de ce rendez-vous.

Le 30 mars, l'opération « Nettoyons notre village » s'est bien passée, les participants font part d'un bilan positif, moins de déchets ont été ramassés par rapport à l'année dernière. M. le maire demande aux élus de retravailler sur la communication de cette manifestation afin de toucher le maximum d'habitants. Le 10 avril, T. Boyat et L. Voisin se rendront aux services techniques afin de mettre en place le calendrier de coupe. Le recensement des arbres va débuter prochainement, ces derniers sont en feuilles, ce qui facilitera leur classement.

T. Boyat et G. Broyer ont planté des buissons derrière le gymnase (noisetier, prunier...), T. Boyat explique que l'arrosage est très important, notamment en début de croissance. M. le maire demande un article à faire paraître sur le site de la commune.

COMMISSION COMMUNICATION : M. le maire donne lecture du compte rendu préparé par S. BERNARD, absente. Le prochain Manziat Infos sera distribué les 27 et 28 avril 2019, les élus prépareront la distribution le vendredi 26. Les articles sont à finaliser avant le 7 avril. La commission communication se réunira le 17 avril à 18h30.

COMMISSION CLES : M. le maire et A. Catherin se sont rendus au conseil d'école où le projet ENIR a été évoqué, pour lequel la commune vient de recevoir la notification officielle de son acceptation. Il s'agira d'équiper les 4 classes de tableaux numériques et pour cela la commune percevra une subvention dans le cadre du projet national ENIR. Les inscriptions scolaires sont en cours et une augmentation de l'effectif est annoncée. Les enseignants ont également échangés avec les élus sur le projet de loi Blanquer et se disent inquiets sur les annonces faites. M. le maire et le conseil municipal partagent leurs inquiétudes et rappellent que la suppression de la fonction de directeur au sein même de l'école remet en cause la notion même de proximité. A. Catherin remercie, comme M. le maire a pu le faire en préalable à ce conseil, les élus qui se sont rendus disponibles pour la visite aux résidents de la MARPA. Elle remercie également, les élus, les associations, les bénévoles présents au repas des aînés. Les retours sont positifs, l'ambiance était bonne, et le repas très satisfaisant.

L'association Les Amis du Patrimoine devrait sortir un livre suite à l'exposition qu'elle a organisé sur les Maires de Manziat depuis 1789, pour cela elle a demandé plusieurs aides financières dont celle de la commune. Son dossier devrait être examiné lors d'une prochaine réunion de la commission CLES.

COMMISSION BÂTIMENTS : M. le maire donne lecture du compte rendu préparé par D. CATHERIN, absent. Le bâtiment du restaurant scolaire est hors d'eau et hors d'air. Les réunions de chantier se poursuivent tous les mardis matin. La réception du bâtiment devrait avoir lieu fin juin. M. le maire annonce au conseil qu'une visite de chantier sera organisée d'ici 15 jours

afin que les élus et les membres de l'association du restaurant scolaire se rendent compte de l'avancement des travaux.

Suite au vent fort du 6 mars dernier, plusieurs plaques fibro de la toiture au stade de foot ont été arrachées et cassées. Cette dernière a déjà été réparée, l'assurance nous ayant autorisé à effectuer les travaux en urgence.

M. le maire a sollicité le cabinet Chambaud architectes pour préparer un permis de construire pour la rénovation et l'extension des vestiaires de foot, ainsi qu'il a été présenté lors du vote du budget.

La visite de contrôle périodique de la salle des fêtes a eu lieu le 01 avril dernier en présence du Lieutenant Chevalier du SDIS 01, de M. le maire et du policier municipal, cette visite est obligatoire dans le cadre de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public. La prochaine aura lieu dans 3 ans. A l'issue de cette visite, la sous-commission départementale se réunira pour rendre son rapport. M. le maire a émis un avis favorable, aucun problème n'ayant été soulevé. Il remercie le policier municipal pour le suivi des contrôles et la bonne tenue du registre de sécurité.

Suite au sinistre du plafond, la toiture de la salle des fêtes devrait être terminée à la fin de cette semaine. Comme expliqué lors de la présentation du budget, un devis pour mettre en place des soubassements dans la salle Nord a été demandé, en effet, les chaises et chariots abiment les murs.

Les agents techniques ont repeint un mur de la façade de la maison Sibellas, M. le maire remercie J.Luc Boyat pour nous avoir prêté son échafaudage.

COMMISSION URBANISME : M. le maire dresse la liste des derniers dossiers d'urbanisme et donne lecture du compte rendu préparé par D. CATHERIN, absent. M. le maire remercie D. Catherin pour tout le travail qu'il fait notamment pour la mise en place du PLUI.

La réunion du comité de pilotage pour le PLUI du 1^{er} mars concernait l'étude des bilans fonciers des projets de zonage commune par commune ainsi que l'analyse environnementale des sites concernés par ces projets. La prochaine réunion du comité de pilotage aura lieu le 25 avril. La commission PLUI de la commune s'est réunie les 28 février et 19 mars pour étudier les emplacements à réserver, les projets de zonage habitat et économique, les zones à protéger, etc...

INFORMATIONS

M. le maire explique au conseil que depuis son investiture, le camion des pompiers connaît des soucis avec sa pompe d'aspiration. Il a donc fait appel à un technicien et la pompe est en réparation et un protocole d'utilisation sera établi par le technicien avec les chauffeurs du camion de pompiers pour son utilisation. Les pompiers ont effectué le 30 mars le contrôle de 20 poteaux d'incendie de la commune (2 sont hors service, 2 fuits, et 1 n'a plus de capot).

Lors du dernier grand coup de vent, l'arbre de l'école publique a subi des dommages et s'avère dangereux. M. le maire a pris des mesures de protection et l'arbre sera abattu lors des prochaines vacances scolaires en avril 2019. Un arbre plus adéquat sera replanté.

M. le maire et la directrice générale des services ont rencontré, comme convenu, les responsables du crédit agricole afin de faire un point sur l'avancement du dossier « fermeture du crédit agricole ». M. Kleer a annoncé que la commune garderait son distributeur, et que des points verts sont prévus chez les commerçants, mais qu'il n'y aurait pas de bureau sur Manziat. M. le maire a fait part de son mécontentement. Le crédit agricole prévoit de faire des travaux pour réaménager les locaux, et rencontrera de nouveau la mairie pour présenter son projet.

M. BENOIT fait un point sur la signalétique des sentiers de randonnées, les étiquettes fournies ne fonctionnent pas et seront remplacées par de la peinture jaune.

M. BENOIT fait un retour sur la première réunion organisée le 12 mars dernier pour le plan climat Air. Elus, et partenaires associés étaient présents et ont pu échanger sur la marche à suivre pour mener à bien ce dossier. Diagnostic, ateliers, plan d'action sont prévus épaulés par un bureau d'étude. La prochaine réunion aura lieu le 16 avril, les ateliers devraient avoir lieu en mai et le plan d'action serait étudié en septembre.

M. le maire souhaite également faire un point sur l'état d'avancement du SCOT. A. Coulon explique que des bureaux d'étude vont être choisis en lien avec le SCOT de la Saône et Loire.

Le SIEA nous a fait parvenir un relevé d'information concernant la fibre sur Manziat. A ce jour 753 prises sont raccordables, il y a 182 abonnés, le taux de couverture est de 75% et le taux de pénétration de 24%. J. Laurent et A. Coulon se sont rendus à l'assemblée générale organisée par le SIEA au cours de laquelle il a été annoncé que la fibre serait en place sur toute la commune à partir de 2021.

J. Laurent se rendra à l'assemblée générale de la Route de la Bresse le 24 avril prochain.

Deux tableaux peints par M. Descher et représentant la mairie ont été offerts par Chantal Marguin à la commune. M. le maire et l'ensemble du conseil municipal la remercie pour ce geste.

QUESTIONS DIVERSES

N. Chambard demande où en est le dossier de la zone artisanale. M. le maire l'informe qu'un nouveau dossier sera déposé auprès de la CDPENAF très prochainement. Lui et le président de la CCBS ne veulent pas désarmer.